



ANNEE 2017 - 2018

Préentrée le 1^{er} septembre 2017

Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

« Il importe de réaffirmer la place nécessaire des EREA et LEA qui accueillent des élèves en grandes fragilités scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap. Le rôle pédagogique de ces établissements dans la lutte contre l'échec scolaire, leur mission d'accompagnement des élèves vers une qualification générale ou professionnelle ainsi que la dimension éducative des internats sont rappelés dans une circulaire en cours de préparation »

Rappel des axes de travail présentés à la rentrée 2016 pour l'année 2016-2017

- Les résultats aux examens
- L'évaluation
- La démarche de projet
- Le climat scolaire



Les résultats 2017 aux examens

		EREA		Dépt		Acad	
CAP		2017	2016	2017	2016	2017	2016
Secteur production	Mn	3 sur 4	3 sur 6				
	Mét	3 sur 3	4 sur 6				
	Total	6 sur 7	7 sur 12				
Secteur services	APH	6 sur 6	5 sur 7				
	FI	4 sur 4	3 sur 5				
	Total	10 sur 10	8 sur 12				
Total CAP production + services		16 sur 17 (94,1%)	15 sur 24 (62,5%)	93,1%	76,6%	87,7%	85,3%
Secteur agriculture	JP	7 sur 7	5 sur 7				
	MAH	8 sur 8	5 sur 7				
	Total	15 sur 15 (100%)	10 sur 14 (71,4%)				
TOTAL CAP EREA		31 sur 32 (96,9%)	25 sur 38 (65,8%)				
DNB série professionnelle		7 sur 8 (87,5%) 3 AB	3 sur 5 (60%) 1 AB	81,5%	79,2%	81,9%	79,5%
CFG		20 sur 21 (95,2%) 7 sur 8 en 3 ^{ème} 13 sur 13 en 1CAP	12 sur 21 (57,1%) 11 sur 16 en 3 ^{ème} 1 sur 5 en 1CAP				

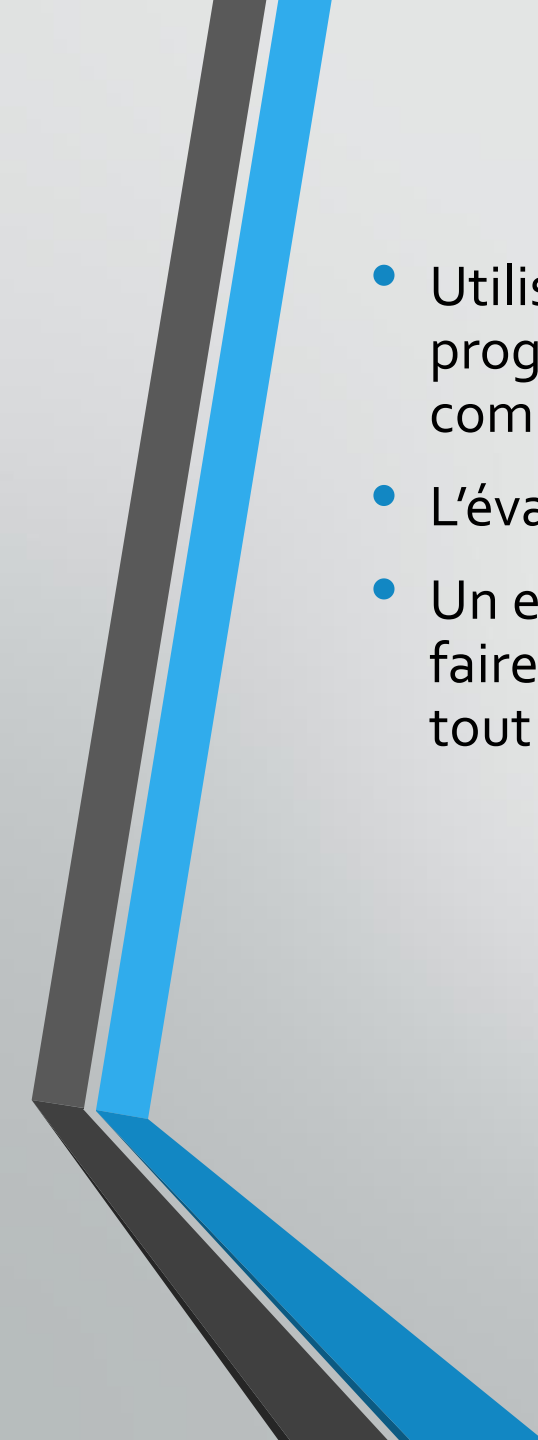


L'évaluation

Une nouvelle culture de **l'évaluation** au service des apprentissages

Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

- *La réforme des contenus d'enseignement et de l'organisation de la scolarité obligatoire impose une **rénovation de l'évaluation des acquis des élèves**. C'est l'un des objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République : « les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles ».*
- *Fruit du travail collectif mené par les équipes pédagogiques, le niveau de maîtrise du socle commun est apprécié à la fin de chaque cycle. Il tient compte de la nature transversale des connaissances et compétences du socle commun ainsi que du caractère progressif de leur acquisition. Afin d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, une banque de ressources est mise à leur disposition sur Éduscol. Les situations d'évaluation proposées contribuent à objectiver, à l'aide de **descripteurs** précis, le niveau de maîtrise du socle commun atteint par les élèves dans un champ disciplinaire donné.*

- 
- Utilisation généralisée de PRONOTE comme outil de suivi de l'acquisition progressive pour chaque élève du socle commun de connaissances de compétences et de culture.
 - L'évaluation ne se résume pas à un outil de suivi. L'évaluation est une démarche.
 - Un enjeu fondamental de l'évaluation : permettre à l'élève un regard réflexif pour le faire accéder à la plus grande autonomie possible dans le repérage de ses progrès tout au long de son parcours de scolarité (abordé dans diaporama rentrée 2015)



LA DÉMARCHE DE PROJET

- Toutes les actions pédagogiques et éducatives référées au projet d'établissement travaillé, formalisé, finalisé et présenté en CA (années 2015 et 2016)
- Poursuite de la logique interdisciplinaire des EPI, formalisation des projets d'AP (*« Il s'agit de donner à tous les élèves la possibilité d'apprendre et de réussir en portant un regard clair sur leurs fragilités comme sur leurs potentiels, d'élaborer collectivement des stratégies pédagogiques, valorisant en particulier l'interdisciplinarité. [L'accompagnement personnalisé](#), le travail en petits groupes et les [enseignements pratiques interdisciplinaires \(EPI\)](#) constituent des exemples concrets de ce travail »* - Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017).)
- Médiatisation des actions pédagogiques comme partie intégrante de la démarche de projet et qui engage les élèves (reportages, site EREA, médias etc)
- Identité forte de l'EREA autour du développement durable (*« [L'éducation au développement durable](#) amène les élèves à comprendre les liens étroits entre environnement, cohésion sociale et développement économique. **L'éducation au développement durable a toute sa place dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée.** Au collège, les enseignements pratiques interdisciplinaires, dont celui portant sur « Transition écologique et développement durable », constituent des temps privilégiés pour appréhender de manière transversale les enjeux de l'éducation au développement durable. »* Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017).)
- Cf éléments théoriques sur la démarche de projet exposés dans un article de André Philip (in « Nouvelle revue de l'ASH »)



LE CLIMAT SCOLAIRE

« L'amélioration du climat scolaire dans les écoles et les établissements scolaires est un enjeu majeur pour favoriser le bien-être des élèves et des adultes, améliorer les résultats scolaires, diminuer les problèmes de violence, de harcèlement, de discipline et de décrochage scolaire. » Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

2015-2016 : enquête CLIMSCO

2016-2017 :

- 19 /10/2016 : retour sur les données de l'enquête (avec Mme Blakely IA IPR Vie scolaire)
- Actions de formation : communication consciente et analyse de pratiques professionnelles

2017-2018 :

- travail sur les pistes dégagées le 19/10/2016 puis en conseil pédagogique, autour des composantes du climat scolaire
- Poursuite des actions de formation

ENJEUX DU CLIMAT SCOLAIRE

- l'amélioration des **résultats scolaires**,
- l'amélioration du **bien-être** des élèves et des adultes,
- la diminution des **inégalités scolaires**,
- une baisse de l'absentéisme et du **décrochage scolaire**.
- la diminution notable du **harcèlement**
- la diminution des problèmes de **discipline**

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- L'engagement des adultes dans un travail collectif partagé (projet d'établissement).....
-fondé sur des valeurs fondamentales partagées (celles de la République) ;
- Des valeurs humanistes : respect de soi, respect des autres, respect des différences vs discriminations, solidarité et entraide ;
- La valorisation des élèves et des personnels ;
- L'ouverture de l'établissement vers la société civile et l'environnement dans un sens éducatif;
- L'accueil des parents d'élèves



AUTRES AXES DE TRAVAIL

Réflexion sur le travail personnel des élèves

Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

- *Au collège, l'accompagnement personnalisé constitue dorénavant un temps privilégié pour réfléchir aux processus d'apprentissage et explorer avec les élèves différentes modalités d'enseignement. Il s'agit de s'appuyer notamment sur toutes celles qui favorisent la différenciation pédagogique et la conquête progressive d'un niveau d'autonomie dans le travail personnel.*
- *Une réflexion est menée sur le **travail personnel des élèves**, qu'il s'agisse du travail individuel ou collectif, de ce qui le favorise ou l'empêche, de sa place dans et hors de la classe.*
- *Au lycée, l'accompagnement personnalisé doit être pleinement mobilisé dans ces trois composantes : soutien, approfondissement des apprentissages et construction de l'orientation.*

L'orientation – le parcours avenir

Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

- *L'École et l'ensemble de ses partenaires se mobilisent pour permettre aux élèves de construire progressivement leur orientation et favoriser leur bonne insertion dans le monde social et professionnel.*
- *La mise en œuvre du [parcours Avenir](#), proposé depuis la rentrée scolaire 2015, à tous les élèves de la classe de 6^e à la classe de terminale se poursuit. Pour mieux s'orienter, il est notamment indispensable de découvrir la diversité du monde économique et professionnel, d'en comprendre le fonctionnement et les évolutions. À cet égard, et dans une démarche pédagogique globale et cohérente, les actions conjointes entre l'École et ses partenaires des mondes économique, professionnel et associatif enrichissent le parcours Avenir suivi par chaque élève.*

Le parcours éducatif de santé (PES)

Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

*L'aide aux élèves et la volonté d'offrir à tous les mêmes chances passent par la mise en œuvre d'une politique de santé scolaire ambitieuse. C'est ainsi qu'afin de concourir à la démarche de promotion de la santé (éducation, prévention et protection), tous les élèves bénéficient d'un **parcours éducatif de santé (PES)** de la maternelle au lycée. Il présente et regroupe les dispositifs et les activités pédagogiques et éducatives mises en place en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les enseignements.*

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

S'appuyant sur la volonté d'offrir les mêmes chances à tous les élèves, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès aux arts et à la culture.

Le parcours citoyen

Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

*De l'école au lycée, le **parcours citoyen** met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, dans les premier et second degrés, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire et périscolaire. La circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 relative au parcours citoyen en précise les objectifs ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre. L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets. Ce parcours s'appuie sur la participation active de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement (Conseil de vie collégienne, Conseil de vie lycéenne, association sportive, etc.).*

La sécurité des élèves et des personnes

Circulaire de rentrée 2017 (BO du 9 mars 2017)

L'action du ministère devra porter sur la mise en œuvre effective et l'approfondissement des mesures arrêtées dans l'instruction interministérielle du 29 juillet 2016 et sur les quatre dimensions complémentaires qui y sont développées :

- prévention des risques et préparation des écoles et des établissements scolaires ;*
- formation des cadres ;*
- capacités de réaction et sensibilisation de la communauté éducative ;*
- suivi des élèves et des personnels dans un processus de radicalisation.*



BONNE RENTREE A TOUS